

CULTURE**Cinéma municipal le Luxy**

Aide à projet pour la réalisation d'un long métrage de Claire Simon issue de l'atelier cinéma avec des lycéens de Romain Rolland durant l'année scolaire 2016/2017

EXPOSE DES MOTIFS

Le partenariat entre le cinéma le Luxy et le lycée Romain Rolland, à travers notamment son option et atelier cinéma, s'inscrit dans le projet culturel que mène le cinéma municipal. Il s'établit autour d'une programmation ouverte sur le monde et sa diversité, et appelle à la curiosité. Il considère aussi que le cinéma n'est pas uniquement un lieu où l'on voit des films mais également un endroit de vie, un forum dans la cité, où l'on échange, où l'on interroge, où l'on réfléchit.

Pour information, le partenariat avec le lycée Romain Rolland pour l'enseignement de spécialité compte 30 élèves de 2^{nde}, 16 élèves de 1^{ère}, 11 élèves de terminal auxquels il convient d'ajouter 20 élèves en atelier cinéma touchant des élèves de toutes sections et niveaux confondus.

Ces élèves (en plus de l'enseignement dispensé par leurs 3 professeurs) développent leur esprit critique face à des œuvres exigeantes et se confrontent à différents professionnels pour découvrir l'ampleur des métiers du cinéma – du scénario à l'exploitation en salle.

Ce partenariat s'est principalement matérialisé par le fait que le cinéma municipal soit devenu le partenaire pédagogique officiel de l'enseignement de spécialité cinéma du lycée Romain Rolland à la rentrée 2012/2013.

Mais le lien entre les deux établissements est antérieur à l'enseignement spécialisé. D'abord, parce que c'est au Luxy que les élèves visionnent depuis toujours les films du baccalauréat. Ensuite, parce que depuis l'année scolaire 2011/2012, le Luxy a proposé au lycée Romain Rolland un projet ambitieux, qui a perduré par la suite, consistant à faire réaliser aux élèves de 1^{ère} un film court (d'une dizaine de minutes) accompagné par un réalisateur professionnel.

Concernant le projet de réalisation d'un court-métrage en compagnie d'un réalisateur professionnel, reconduit chaque année, cinq films ont vu le jour. Le dispositif a progressivement évolué : depuis l'année 2015/2016, le réalisateur n'est plus dans une position d'intervenant mais d'auteur du film à réaliser. Aussi, le projet consiste désormais à faire participer les élèves (comme acteurs et techniciens) à la réalisation d'un film court signé par un cinéaste professionnel. Le réalisateur a carte blanche pour réaliser son film avec l'impératif de devoir composer son équipe technique et artistique avec les élèves de 1^{ère} option cinéma du lycée Romain Rolland. De la sorte, ces derniers se retrouvent plongés au cœur d'un processus de réalisation d'un film en étant dans la peau de véritables professionnels.

En 2016/2017, c'est à Claire Simon qu'a été confiée la réalisation de ce film. La rencontre entre les élèves et la réalisatrice a été si forte que, très vite, le cadre du projet a été dépassé. Une complicité s'est établie, la réalisatrice a trouvé dans cette rencontre la matière d'une œuvre et les élèves lui ont accordé une telle confiance qu'ils l'ont suivie et accompagnée dans cette démarche.

Les uns et les autres se sont ainsi impliqués et investis bien au-delà du cadre initialement fixé. Le film court envisagé est devenu un long métrage dans lequel un producteur et un distributeur ont décidé de s'engager. Ce film devrait être présenté dans des festivals internationaux l'année prochaine et une sortie en salles est d'ores et déjà envisagée.

Le 16 octobre dernier, dans le cadre d'Ivry Motiv', un premier montage de séquences du film encore en cours de production a été montré lors d'une séance publique exceptionnelle au Luxy. La force et la beauté de ce qui a été dévoilé – saluées unanimement par les spectateurs présents – laissent augurer d'une œuvre cinématographique magnifique.

Ainsi, de la rencontre entre une réalisatrice de renom et de jeunes Ivryens, dans le cadre d'un projet emblématique du cinéma municipal Ivryen, est né, bien au-delà de ce qui pouvait être imaginé, un film long métrage dont la carrière est destinée à être celle des plus importants films d'auteur français.

Cette évolution exceptionnelle amène à envisager une aide tout aussi exceptionnelle pour la production du film dont la Ville d'Ivry-sur-Seine est à l'origine. Modeste à l'échelle de la production d'un long métrage, cette aide marque l'attachement de la Ville à un projet qu'elle a fait éclore et aux jeunes Ivryens à qui elle a donné l'opportunité de vivre une telle expérience.

Il est ainsi proposé une aide financière de 4000 euros.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

CULTURE

13) Cinéma municipal le Luxy

Aide à projet pour la réalisation d'un long métrage de Claire Simon issue de l'atelier cinéma avec les lycéens de Romain Rolland durant l'année scolaire 2016/2017

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 23 mars 2017 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2017,

considérant que la Ville apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'enseignement facultatif (atelier) cinéma du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développés dans le cadre de la politique publique culturelle de la Ville,

considérant que faisant suite à cet atelier cinéma, les lycéens du lycée Romain Rolland ont participé à la réalisation d'un long métrage de Claire Simon,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'aide à projet de 4000 euros pour soutenir le partenariat de l'atelier cinéma entre le cinéma le Luxy et le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2016/2017.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017